



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Comprendre le fonctionnement des facteurs de qualité

Chaque campagne agricole, les participants à l'Assurance-production déclarent leurs rendements. Les rendements historiques du producteur servent d'indice de référence afin de déterminer si sa production est en dessous de la moyenne. Une indemnité est versée si le rendement final du producteur devient inférieur à sa moyenne.

Une fois que les rendements du blé d'hiver et de printemps sont déclarés, un facteur de qualité est automatiquement appliqué à toute récolte de qualité inférieure, ce qui en réduit le rendement afin de tenir compte de la baisse de qualité. Le rendement pondéré sert uniquement aux fins d'indemnisation. Le rendement non pondéré est appliqué à l'historique du compte du producteur aux fins d'assurance.

Agricorp utilise les facteurs de qualité suivants pour les cultures de blé d'hiver et de blé de printemps :

Culture	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie fourragère
Blé d'hiver	0 %	0 %	5 %	10 %
Blé de printemps	0 %	0 %	0 %	30 %

Exemple : Les rendements du blé d'hiver de Ferme Tremblay sont les suivants :

Catégorie	Rendement récolté	Facteur de qualité	Rendement pondéré
1	7 500 boisseaux	0 %	7 500 boisseaux
2	5 000 boisseaux	0 %	5 000 boisseaux
3	10 000 boisseaux	5 %	9 500 boisseaux
Fourragère	4 500 boisseaux	10 %	4 050 boisseaux
Rendement total de la récolte : 27 000 boisseaux		Rendement pondéré total : 26 050 boisseaux	

Si la couverture d'Assurance-production de Ferme Tremblay garantit un rendement de 28 000 boisseaux, une indemnité leur sera versée pour compenser un manque à produire de 1 950 boisseaux et non de 1 000 boisseaux, afin de tenir compte de la valeur réduite de la partie des récoltes qui est de catégorie 3 ou de catégorie fourragère.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

ATS : 1 877 275-1380

Lun. au ven., de 7 h à 17 h

contact@agricorp.com

agricorp.com

English version available